



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE

Industrie de la chimie

Consultation prébudgétaire de l'Ontario pour 2024



PRÉSENTATION À
l'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

Recommandations :

- 1. Concevoir un plan d'action pour l'Ontario pour attirer des investissements transformateurs dans les secteurs de la chimie et du plastique.**
- 2. Permettre à Investissements Ontario d'attirer les investissements.**
- 3. Continuer à s'appuyer sur les succès de la réduction des formalités administratives de l'Ontario :**
 - a. Réduire le délai de traitement des demandes de conformité environnementale;**
 - b. Mettre en place un cadre réglementaire pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone à l'échelle commerciale.**
- 4. Défendre les intérêts des entreprises ontariennes auprès du gouvernement fédéral :**
 - a. Déduction pour amortissement accéléré;**
 - b. Crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;**
 - c. Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre.**
- 5. Faire de l'Ontario un chef de file régional de l'économie circulaire :**
 - a. Reconnaître le recyclage de pointe;**
 - b. Soutenir l'innovation et les infrastructures de recyclage.**

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), au nom de ses membres, se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de fournir ses commentaires dans le cadre de la consultation sur le budget de l'Ontario 2024. Nous appuyons fermement les efforts sans précédent du gouvernement pour soutenir la population et les entreprises de l'Ontario dans la lutte continue contre la COVID-19 et pour maintenir un effort ciblé afin de créer les conditions d'une croissance économique et d'une prospérité à long terme.

L'industrie de la chimie est le secteur manufacturier qui connaît la croissance la plus rapide en Amérique du Nord. Les installations de fabrication de produits chimiques ont un cycle de vie de plus de 30 ans. Si l'Ontario n'obtient pas ces investissements maintenant, en particulier au moment où les provinces se tournent vers une reprise économique post-pandémique, il manquera des décennies de nouveaux emplois directs et indirects, de recettes fiscales, de nouvelles infrastructures et d'investissements communautaires. Seuls un environnement commercial compétitif et un cadre de politique publique accueillant permettront d'attirer notre juste part de nouveaux investissements et de créer les emplois de grande valeur et durables à long terme que génère le secteur de la chimie.

LA CHIMIE EST ESSENTIELLE À L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO

L'industrie de la fabrication de produits chimiques de l'Ontario, dont le chiffre d'affaires est de 30 milliards de dollars, contribue de façon importante à l'économie de notre pays. Le secteur est directement responsable de 45 000 emplois et verse environ 3,32 milliards de dollars en salaires.

L'industrie soutient 224 000 emplois supplémentaires dans l'économie de la province.

- En 2022, les expéditions de l'industrie étaient de 29,8 milliards de dollars (12,1 milliards pour les produits chimiques industriels) et de 19,2 milliards pour les produits en plastique.
- Quatrième en valeur des expéditions, derrière les équipements de transport, l'alimentation et les produits du pétrole et du charbon.
- Troisième pour la valeur de la production manufacturière à valeur ajoutée, derrière l'alimentation et les équipements de transport.

Plus de 95 % de tous les produits manufacturés reposent sur la chimie, et il existe une demande mondiale croissante de produits chimiques et de résines plastiques dont la production est la plus faible en carbone.

La chimie et les plastiques aident tous les Canadiens à réduire les émissions dans des secteurs clés :

- les bâtiments écologiques, notamment l'isolation innovante pour prévenir les pertes de chaleur et de froid dans les habitations;
- le transport durable en rendant les véhicules plus légers; l'alimentation des batteries des véhicules électriques;
- l'énergie propre, comme les turbines solaires et éoliennes;
- l'agriculture durable;
- les emballages alimentaires légers qui empêchent la détérioration.

› Recommandations : Concevoir un plan d'action pour l'Ontario pour attirer des investissements transformateurs dans les secteurs de la chimie et du plastique.

L'industrie chimique mondiale est une histoire d'innovation et de croissance incroyable, bien supérieure aux taux de croissance du PIB mondial. Malgré la croissance sans précédent de l'industrie chimique nord-américaine, principalement en raison de l'offre abondante de liquides de gaz naturel à faible teneur en carbone, l'Ontario continue d'être une destination de second plan.

Le secteur de la chimie est au milieu de deux transformations majeures : une transformation vers la carboneutralité et une autre vers une économie circulaire pour les plastiques. L'Ontario a pris des mesures importantes pour améliorer le climat réglementaire. Il est toutefois nécessaire et urgent de s'assurer que la province ne continue pas à être une destination de second plan pour les investisseurs mondiaux dans le domaine de la chimie.

Rien qu'aux États-Unis, plus de 300 milliards de dollars canadiens d'investissements dans la chimie, répartis sur plus de 300 projets, ont été suivis au cours du cycle économique actuel. En outre, les politiques provinciales mises en œuvre en Alberta et au Québec ont généré d'importants projets de croissance du secteur de la chimie. Parmi les exemples récents, citons :

Alberta :

- Le complexe d'éthylène et de produits dérivés carboneutres de Dow Chemicals (montant de l'investissement estimé à plus de 10 milliards de dollars) à Fort Saskatchewan;
- L'installation de production de polypropylène d'Inter Pipeline Limited, d'une valeur de 4,5 milliards de dollars au Complexe pétrochimique de Heartland;
- Air Products. Environ 1,3 milliard de dollars d'hydrogène bleu. La décision doit encore être confirmée, mais la mise en service est prévue pour 2026;
- Projet d'hydrogène Shell/Mitsubishi. Un partenariat a récemment été annoncé pour envisager la construction d'une nouvelle installation qui devrait être mise en service au cours de la décennie;
- ATCO/Suncor. Décision d'ici 2024, mise en service d'ici 2028. Aucun détail sur les coûts n'a été publié;
- Petronas/Itochu – 1,3 milliard de dollars pour une usine d'hydrogène/ammoniac bleus destinés à l'exportation vers les marchés asiatiques. Phase de préfaisabilité depuis l'annonce en août 2021.

Québec :

- BASF Canada a choisi Bécancour pour implanter son usine de matériaux actifs cathodiques.
- Air Liquide exploite déjà un complexe d'hydrogène à Bécancour. Une nouvelle installation a été ajoutée plus tôt cette année pour tirer parti du réseau hydroélectrique carboneutre du Québec et de la proximité du marché des transports de l'est de l'Amérique du Nord;
- Nouveau Monde Graphite : développement de la phase 2 de l'usine de matériaux pour batteries de Bécancour;
- Nemaska a choisi un site privilégié dans le parc industriel et portuaire de Bécancour pour construire et exploiter une usine de conversion chimique du lithium.

L'ACIC demande à la province de mettre en place un plan d'action comme celui entrepris pour le secteur automobile pour attirer des capitaux afin d'assurer le succès du renouvellement et de la transformation du secteur. Cet effort doit être axé sur la création d'un environnement commercial concurrentiel, le soutien à l'innovation et à la commercialisation de nouvelles technologies et l'amélioration des talents et des compétences de la main-d'œuvre de l'Ontario.

En plus de maintenir les contributions économiques du quatrième secteur manufacturier de la province, ce renouvellement et cette transformation contribueront aux objectifs de l'Ontario en matière

d'économie circulaire et de changements climatiques, tout en maintenant la viabilité d'autres secteurs provinciaux prioritaires desservis par la chimie, notamment l'automobile, les mines, la foresterie et l'agroalimentaire.

› **Recommandations : Permettre à**

Investissements Ontario d'attirer les investissements

Nous soutenons l'annonce faite dans l'Énoncé économique de l'automne 2023 d'ajouter 100 millions de dollars au financement d'Investissements Ontario. Nous notons que les grands investissements à fort capital, tels que chacun des récents projets de batteries pour véhicules électriques et d'assemblage automobile, ont bénéficié d'incitatifs provinciaux bien supérieurs à l'augmentation proposée des fonds d'investissement d'Investissements Ontario.

Au fur et à mesure que le gouvernement va de l'avant avec ses plans pour rendre opérationnel Investissements Ontario, nous encourageons la province à développer une gamme d'initiatives pour attirer les investissements afin de garantir les occasions à grande échelle, à longue durée de vie, à haute valeur ajoutée et créatrices d'emplois que les secteurs de la chimie et des plastiques génèrent. En plus des subventions et des prêts directs, nous recommandons à l'Ontario d'envisager d'utiliser le code des impôts apolitique pour inciter le secteur privé à investir sans avoir à verser des fonds directement aux entreprises.

Initiatives pour le gouvernement de l'Ontario

1. Maintenir le *secteur* de la chimie comme secteur prioritaire dans le cadre de la stratégie de développement économique de la province et collaborer activement avec les multinationales pour rehausser le profil de l'Ontario en tant que chef de file de la fabrication de produits chimiques.
2. Mettre en œuvre un cadre général d'attraction des investissements comme le [Programme d'investissement pour les produits pétrochimiques de l'Alberta](#) (APIP) et le programme C3i du Québec pour soutenir l'acquisition d'équipements de fabrication et de transformation. Le programme APIP offre une certitude basée sur un niveau de financement de 12 % sur des critères définis admissibles publiés, une fois que le projet a atteint le stade de l'exploitation commerciale. L'élargissement récemment annoncé du programme C3i du Québec, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, permettra à toutes les entreprises québécoises de bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'équipement définies, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars sur quatre ans. En outre, le programme prévoit un crédit d'impôt progressif de 15 % pour les investissements réalisés dans les régions de Montréal et de Québec, de 25 % pour les investissements réalisés dans les territoires à faible vitalité économique et de 20 % pour les investissements réalisés dans les autres régions du Québec. L'initiative québécoise C3i s'ajoute à la déduction pour amortissement (DPA) de 30 % pour les investissements dans le matériel informatique, l'équipement de fabrication et de traitement, l'équipement de production d'énergie propre et la propriété intellectuelle.

En outre, un cadre concurrentiel doit être guidé par les principes suivants :

- **La certitude et la prévisibilité de la politique en matière de carbone et de recyclage des recettes** soutiendront les investissements des secteurs de la chimie et des plastiques afin

d'aider notre industrie et d'autres intervenants (y compris le gouvernement fédéral) à réaliser les ambitions de carboneutralité de la société.

- La certitude et la prévisibilité sont érodées par la superposition de multiples politiques et priorités sur la tarification du carbone (réglementation sur les carburants propres, réglementation sur l'électricité propre, plafonnement des émissions de gaz et du pétrole)
- Les actions politiques doivent **éviter de bloquer les investissements antérieurs** dans les réductions d'émissions qui génèrent des capitaux, des crédits ou des compensations.
- Veiller à ce que les futurs **programmes d'attraction des investissements aient une longue durée de vie** et soient disponibles pour les investisseurs pendant au moins 10 ans après leur mise en œuvre.
- Utiliser le code des impôts de l'Ontario pour **accroître la transparence, l'accès aux programmes et l'utilisation des capitaux du secteur privé.**
 - Les incitatifs à l'investissement nouvellement développés devraient être neutres sur le plan technologique, tant que ces investissements réduisent les émissions ou entraînent des réductions d'émissions supérieures aux taux en vigueur dans l'industrie.
 - Les mesures fiscales doivent être fondées sur les résultats et assorties de critères d'admissibilité clairs, ce qui garantit la prévisibilité et la certitude.
 - **L'examen des demandes à huis clos nuit à la prévisibilité et à la certitude.** Les critères d'admissibilité et les directives techniques doivent être établis dès le départ et les processus d'examen initial pour confirmer l'admissibilité doivent être limités ou inexistant.

› **Recommandations : Continuer à s'appuyer sur les succès de la réduction des formalités administratives de l'Ontario**

L'ACIC et ses membres croient en un environnement réglementaire qui protège la santé humaine et l'environnement tout en encourageant les perspectives de croissance à long terme, la création d'emplois directs et indirects et l'amélioration des conditions commerciales pour nos installations d'ancrage et les nombreuses petites et moyennes entreprises qui les soutiennent.

Nous soutenons pleinement l'initiative du conseil du secteur de la fabrication de pointe du gouvernement qui a engagé l'ACIC et d'autres groupes industriels, syndicaux et universitaires dans une consultation visant à élaborer un plan d'action pour saisir les occasions de développement du secteur manufacturier dans son ensemble. Nous approuvons également de tout cœur la plus récente mesure de réduction des formalités administratives de la province, qui a supprimé la restriction sur le stockage géologique du carbone dans la Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel.

Nous reconnaissons également les récentes initiatives du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), notamment la reconnaissance du captage et du stockage du carbone dans le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions, le recyclage intégral du produit des émissions industrielles vers les émetteurs pour qu'ils investissent dans des initiatives de réduction des émissions, ainsi que la mise en œuvre réussie du programme de gestion des déchets électroniques dangereux.

Il est possible de continuer à moderniser et à éliminer les fardeaux inutiles qui font obstacle à la réalisation des objectifs politiques actuels. Il faut poursuivre les efforts de réduction des formalités administratives.

Voici quelques exemples :

- **Réduire le délai de traitement des autorisations de conformité environnementale :**
 - Des efforts récents ont été déployés pour accélérer le processus d'approbation en Ontario afin de le simplifier pour les projets à faible risque (Registre environnemental des activités et des secteurs) et de fixer une norme de service d'un an pour les approbations environnementales complexes. Toutefois, le temps nécessaire à la délivrance des approbations environnementales reste un problème majeur pour l'industrie.

Des cas de retards au-delà de la norme de service d'un an pour recevoir une telle approbation subsistent dans notre secteur. Cette expérience a un effet dissuasif sur les entreprises nationales et étrangères qui cherchent à investir dans leurs filiales ontariennes pour agrandir ou moderniser leurs installations. Les membres de l'ACIC en Ontario sont en concurrence pour obtenir de nouveaux mandats d'investissement qui apportent des améliorations environnementales par rapport aux opérations existantes. Ces retards entraînent une frustration et une ironie supplémentaires et un manque de confiance dans la certitude du cadre réglementaire de l'Ontario.

- **Mettre en place un cadre réglementaire pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone à l'échelle commerciale.**
 - Comme indiqué, le plan annoncé récemment pour permettre le pilotage et l'essai de technologies innovantes pour le stockage du carbone sur des terres privées et les attentes selon lesquelles un cadre réglementaire sera publié en 2025, y compris pour permettre le stockage du carbone à l'échelle commerciale sur des terres privées et publiques, sont des bonnes nouvelles. Nous insistons sur le fait que l'Ontario ne doit pas réinventer la roue, mais reproduire les réglementations et les cadres existants mis en œuvre dans d'autres provinces comme l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cela inclut les règles régissant la propriété de l'espace interstitiel.

En outre, l'Ontario devra s'appuyer sur cette base pour se concentrer sur la transformation du CO₂ en tant que déchet en produits de valeur. Il s'agit de transformer ce qui est actuellement proposé sous le nom de « captage et stockage du carbone » (CSC) en une solution complète de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC).

› **Recommandations : Défendre les intérêts des entreprises ontariennes auprès du gouvernement fédéral**

L'ACIC considère que la voix de l'Ontario est un atout précieux pour attirer l'attention du gouvernement fédéral. Nous sollicitons l'aide de la province pour défendre, au nom du secteur de la chimie et des plastiques de l'Ontario, les initiatives suivantes :

Déduction pour amortissement accéléré

Le programme de déduction pour amortissement accéléré (DAA) de 100 % demeure en vigueur jusqu'en 2028, sous réserve d'être retiré progressivement pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2023. Les bons projets d'investissement interrompus par la pandémie ne doivent pas être mis en danger parce qu'ils manquent une fenêtre de programme. L'Ontario devrait plaider en faveur d'une prolongation de la DAA de 100 % pour les grands projets d'immobilisations (en particulier l'équipement de catégorie 53) et l'appliquer lui-même jusqu'en 2040 au moins, afin de s'aligner sur les récents crédits d'impôt à l'investissement (CII) fédéraux. Le Canada doit être très compétitif en matière d'investissements dans la chimie à faibles émissions. L'extension de la DAA est une mesure large et transparente qui contribue à réduire les risques liés aux investissements à forte intensité capitalistique. Il convient d'envisager de rendre la déduction permanente afin d'offrir une certitude à long terme aux investisseurs à forte intensité de capital et de tirer parti des tendances de délocalisation dans un pays proche. Comme indiqué précédemment, l'Ontario doit également suivre l'exemple du Québec en appliquant un traitement supplémentaire de 30 % de la déduction pour amortissement (DPA).

Crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Il est prévu qu'il soit en vigueur de 2022 à la fin de 2040. Ce crédit proposé reconnaît que l'utilisation à grande échelle des technologies de décarbonisation nécessite une planification à long terme et que les projets de CUSC requièrent des investissements en capital massifs. L'Ontario devrait suivre de près l'évolution du crédit d'impôt à l'investissement (CII) fédéral pour le CUSC. Une fois que le cadre réglementaire de l'Ontario pour le CUSC sera en place, plus tard en 2023, les décideurs devraient envisager d'adopter le CII fédéral pour l'imposition provinciale et pourraient même renforcer cet incitatif afin de stimuler l'investissement dans le CUSC.

Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre.

Le gouvernement fédéral a récemment publié un projet de loi pour le CII pour l'hydrogène propre et vise à introduire une législation complète avec le budget 2024. L'Ontario devrait examiner le projet de loi et envisager un programme de contrepartie qui pourrait encourager le secteur de l'hydrogène dans la province. L'Ontario doit également s'assurer que le CII pour l'hydrogène propre proposé fonctionne avec les programmes de crédit d'impôt provinciaux et qu'il n'empiète pas sur les autres mécanismes de financement des promoteurs, notamment les subventions, les autres crédits d'investissement, les programmes d'échange de droits d'émission et de génération de crédits, ainsi que les mesures d'amortissement accéléré. Nous pensons que les propositions récentes respectent les mécanismes financiers provinciaux, mais l'Ontario doit s'assurer que c'est bien le cas.

Banque de l'infrastructure du Canada et Fonds de croissance du Canada

De nombreuses entreprises canadiennes sont à la pointe de la recherche en matière de recyclage avancé. Ces nouvelles technologies retransforment les produits en plastique en leurs molécules de base, ce qui permet de produire de nouvelles résines, des granules et des produits en plastique qui circuleront continuellement dans l'économie.

L'investissement dans les infrastructures et les technologies de recyclage des plastiques augmentera la disponibilité et l'utilisation des plastiques recyclés dans les produits. Étant donné que les résines plastiques recyclées ont une empreinte environnementale plus faible que les résines vierges, cela augmentera également la disponibilité des produits à faible teneur en carbone fabriqués au Canada, ce qui constitue un avantage commercial important. **Pour vraiment faire bouger les choses et atteindre les objectifs de recyclage et de réacheminement,**

Les installations de tri jouent un rôle essentiel dans la chaîne de valeur en assurant un approvisionnement fiable et constant en matières premières de meilleure qualité. La réduction des risques liés aux investissements dans le recyclage avancé à l'aide de divers outils financiers du Fonds de croissance du Canada et d'investissements ciblés de la Banque de l'infrastructure du Canada jouera un rôle essentiel dans l'amélioration de la mise en œuvre et de l'expansion des technologies en amont du processus, afin que les plastiques difficiles à recycler puissent l'être efficacement.

› Recommandations : Faire de l'Ontario un chef de file régional de l'économie circulaire

L'Ontario dispose de l'envergure nécessaire dans le secteur des produits chimiques pour fournir des plastiques recyclés à la province et d'autres régions du Canada. Nous croyons que l'Ontario devrait s'établir comme un centre d'innovation régional capable de développer, de mettre à l'échelle et de commercialiser des opérations de tri et de recyclage mécanique modernisées ainsi que de nouvelles technologies de recyclage de pointe qui seront adoptées dans toute l'Amérique du Nord et dans le monde entier. L'Ontario risque de se laisser distancer par plusieurs États américains qui ont déjà reconnu les technologies de recyclage de pointe pour accélérer leur transition vers une économie plus circulaire.

Les actions suivantes sont nécessaires pour permettre à l'Ontario de devenir un leader de l'économie circulaire pour les plastiques et d'augmenter le réacheminement des plastiques de post-consommation et des plastiques pré-industriels des décharges :

Reconnaître les plastiques de post-consommation triés et les plastiques pré-industriels comme une ressource

Actuellement, tous les plastiques de post-consommation et les plastiques pré-industriels sont classés comme déchets selon le *Règlement 347*. Toute installation souhaitant recevoir les plastiques de post-consommation et les plastiques pré-industriels sera considérée comme une installation d'élimination des déchets et devra obtenir une approbation de conformité environnementale pour les déchets. Toutefois, les plastiques de post-consommation et les plastiques pré-industriels triés traités

par une installation de recyclage de pointe sont de même nature que tout autre processus de fabrication qui reçoit une matière première pour produire un produit à valeur ajoutée. En tant que tels, les plastiques de post-consommation et les plastiques pré-industriels triés, en vue d'être traités dans une installation de recyclage de pointe, ne doivent pas être considérés comme des déchets.

Reconnaître le recyclage et la récupération de pointe

Nous félicitons le gouvernement d'avoir mis en place un processus d'évaluation environnementale simplifié pour les installations de recyclage de pointe. Pour réaliser véritablement le potentiel de l'économie circulaire pour les plastiques, l'Ontario doit inclure la récupération et le recyclage de pointe des plastiques de post-consommation triés dans le calcul du détournement aux fins de la responsabilité élargie des producteurs. Le recyclage de pointe comme la pyrolyse et la gazéification, permettent de s'assurer que des ressources précieuses, telles que les plastiques difficiles à recycler, ne finissent pas dans des décharges et peuvent au contraire avoir une utilisation bénéfique, par exemple comme matières premières pour de nouveaux plastiques et pour des combustibles industriels synthétiques.

Soutenir l'innovation et les infrastructures de recyclage.

La transition vers une économie circulaire pour les plastiques nécessitera d'importants investissements publics et privés dans l'innovation et les infrastructures de recyclage des plastiques. L'Ontario a une occasion unique de devenir un chef de file du recyclage des plastiques. Sa grande population et le déploiement de son programme normalisé Boîte bleue fourniront un approvisionnement stable en matières premières, une nécessité pour développer le recyclage. L'Ontario pourrait bientôt devenir un centre de recyclage régional en mesure de tirer profit de l'accès à des plastiques post-consommation et pré-industriel triés provenant de l'est du Canada et des États des Grands Lacs. Cela conduira à une croissance significative du marché, à des investissements en capital et à la création d'emplois qui permettront d'améliorer l'efficacité du marché, l'échelle et l'approvisionnement en matières premières pour les technologies innovantes de recyclage mécanique et de pointe.

L'ACIC plaide pour l'établissement d'un partenariat public-privé à l'aide d'un Fonds d'innovation pour les plastiques circulaires et d'un Fonds d'infrastructures de recyclage financés par les secteurs publics et privés pour faire progresser les travaux sur ces priorités et ainsi pouvoir respecter les échéances serrées qui ont été fixées. Le gouvernement ontarien a un rôle important à jouer pour s'assurer que l'innovation et les infrastructures de recyclage vont dans le sens des priorités provinciales et des objectifs fixés, et pour favoriser le financement public-privé des projets.

L'ACIC a formulé une proposition concernant deux partenariats de financement public-privé distincts visant à accélérer la transition vers une économie circulaire pour les plastiques. Ces deux programmes sont :

- **Fonds d'innovation et d'infrastructure pour une économie circulaire des plastiques**
Un fonds d'innovation technologique axé sur l'accélération de la technologie précommerciale pour le recyclage de pointe, et mettant l'accent sur la décarbonisation industrielle, la conception des emballages et l'accélération de la technologie pour le recyclage de pointe. L'ACIC collabore avec divers ministères fédéraux ainsi que d'autres organisations pour établir ce fonds.
- **Fonds d'infrastructures de recyclage**
Un fonds d'innovation technologique pour soutenir le déploiement de technologies commerciales modernes pour améliorer le tri et le recyclage mécanique. L'investissement dans

l'infrastructure de recyclage demeure une priorité clé dans le cadre des mandats fédéraux et provinciaux afin de répondre à la fois à la demande croissante de contenu recyclé et à l'offre croissante découlant des programmes provinciaux accrus de responsabilité élargie des producteurs.

Association canadienne de l'industrie de la chimie

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) est l'association des chefs de file des secteurs canadiens de la chimie et des plastiques. Nos membres sont des innovateurs, des fournisseurs de solutions et des pionniers de l'intendance de calibre mondial.

Nous travaillons à l'élaboration de politiques publiques qui favorisent l'investissement, l'emploi et l'environnement. Nous adoptons des approches pragmatiques et fondées sur des données probantes qui représentent les intérêts de nos membres et profitent à l'ensemble de la population canadienne.

En 1985, l'ACIC a créé la Gestion responsable^{MD}, l'initiative de durabilité de l'industrie qui jouit d'une reconnaissance universelle. Depuis, notre engagement à l'égard de son éthique et de ses principes n'a jamais faibli. Nous croyons fondamentalement qu'il est impératif de « faire les bonnes choses et d'être vu en train de faire les bonnes choses ». De plus, les membres de la Division des plastiques de l'ACIC se sont engagés envers l'Opération Balayage^{MD}, un programme visant à éliminer les rejets de plastiques industriels de l'environnement marin.

Les secteurs de la chimie et des plastiques de l'Ontario

L'industrie chimique ontarienne, dont le chiffre d'affaires s'élève à près de 30 milliards de dollars, est la troisième industrie manufacturière en importance de la province. Elle emploie directement plus de 38 000 Ontariens dans des emplois bien rémunérés et soutient 190 000 autres emplois ontariens dans d'autres secteurs. Nos membres sont des employeurs clés dans les régions de Sarnia-Lambton, RGT/Niagara et de l'est de l'Ontario. Nous fournissons des intrants importants à une gamme de secteurs manufacturiers clés, notamment l'automobile, les produits forestiers, l'exploitation minière, la construction, et l'alimentation et les boissons, ainsi que pour soutenir l'intervention de l'Ontario dans la lutte contre la COVID-19 en fournissant des matériaux pour les équipements de protection individuelle et les désinfectants. L'Ontario reste la plus grande région pour la chimie au Canada, avec 44 % de la production chimique du pays.

Le secteur de la fabrication de plastiques de l'Ontario, qui représente 18 milliards de dollars, est le plus important au Canada. Notre secteur exporte des biens pour une valeur de 7,9 milliards de dollars, emploie directement 49 000 Ontariens et fournit 2,3 milliards de dollars en salaires. Le plastique est durable et léger. Ces caractéristiques font des plastiques un élément essentiel pour aider d'autres industries à réduire leurs émissions, notamment l'automobile, la construction, l'alimentation et les boissons, entre autres.



CHEMISTRY INDUSTRY
ASSOCIATION OF CANADA

1240 - 45 O'Connor Street, Ottawa, ON, K1P 1A4

canadianchemistry.ca | @ChemistryCanada 

info@canadianchemistry.ca



Responsible Care®
Our commitment to sustainability.